

MÉDECINS LIBÉRAUX, LE MOMENT EST HISTORIQUE !

QUEL SERAIT L'IMPACT DU SYTEME UNIVERSEL SUR NOS RETRAITES ?

5mn de lecture... pour préserver 25 ans de retraite

1/ Notre système actuel de retraite remplit déjà l'essentiel des objectifs de la réforme

- Un système solidaire de répartition par points :
 - o La totalité de notre retraite est calculée par points et est basée sur la solidarité inter et intra-générationnelle.
- Une liberté de choix de la date de départ de notre retraite :
 - o Liquidation possible dès 62 ans, avec surcote de +5% par an de 62 ans à 65 ans et +3% de 65 ans à 70 ans.
- Une soutenabilité économique durable :
 - o Nos cotisations ont permis de constituer 7 milliards d'euros de réserves pour garantir sur le long terme la viabilité et l'autonomie de notre caisse, la CARMF.
 - o Le redressement démographique à partir de 2025 permettra de contenir les cotisations tout en revalorisant significativement la valeur du point.

La conservation de nos régimes autonomes est compatible avec l'esprit de la réforme

2/ Le calibrage économique de la réforme sacrifierait inutilement la solidarité professionnelle entre médecins libéraux

- Le système universel (SU) condamnerait nos régimes complémentaires car :
 - o Il impacterait les revenus jusqu'à 120 000 euros ce qui ne laisserait aucune place à un régime complémentaire conséquent.
- La CARMF perdrait le contrôle de son action sociale envers nos confrères les plus fragiles.
- Notre solidarité professionnelle disparaîtrait, ceci contreviendrait à notre code de déontologie (art 56) : « Les médecins se doivent assistance dans l'adversité ».

Une dérogation au système universel pour baisser le plafond des cotisations est indispensable pour maintenir nos régimes complémentaires et garder la main sur notre retraite

3/ 100% de notre retraite basculerait sous le diktat de l'Etat et du Parlement via le PLFSS¹

- Le pilotage financier s'inscrirait dans le cadre de ce PLFSS.
- L'ensemble des professions libérales bénéficieraient d'un seul siège sur les 26 du Conseil d'administration de La Caisse Nationale de Retraite Universelle.
- Un comité Théodule serait créé en compensation : le conseil de la protection sociale des Professions libérales.
- Nos retraites seraient intégralement gérées par l'Etat français qui n'a jamais réussi à équilibrer son budget depuis 1974 et qui est endetté à près de 100% du PIB.

La survie de la médecine libérale exige de garder le contrôle du pilotage financier de nos retraites

(1) Projet de loi de financement de la sécurité sociale, voté chaque année par le Parlement.

4/ UNE CERTITUDE : la paupérisation programmée des médecins libéraux retraités

Comparatif prévisionnel pour l'année 2050 de la retraite des médecins libéraux avec et sans réforme (1)

Revenus: 81 048 € (2 PASS) - € 2019

En 2050 (Dans 30 ans)	Valeur des pensions avec le système actuel		Valeur des pensions avec le système universel		Ecart entre les deux systèmes			Taux de remplacement (2)	
	Par an	Par mois	Par an	Par mois	Par an	Par mois	En %	Actuel	R. universel
Secteur 1	50 729 €	4 227 €	33 897 €	2 825 €	-16 832 €	-1 403 €	-33%	63%	42%
Secteur 2	50 729 €	4 227 €	35 767 €	2 981 €	-14 962 €	-1 247 €	-29%	63%	44%

(1) Données Carmf - Scénario sans période de transition-Calcul F. Bizard - Les chiffres du gouvernement sont identiques hors revalorisation du point par la CARMF

(2) Rapport entre la retraite servie et le dernier revenu d'activités.

- Secteur 1 :

- Perte de **21 points** de taux de remplacement, ainsi :
 - Pour 100 000 euros de revenus, perte de **21 000 euros** de pension.
 - Pour 80 000 euros de revenus, perte de **16 800 euros** de pension.






5/ UNE PROMESSE FRAGILE : La baisse des cotisations des médecins libéraux actifs

- Pour un revenu de 80 000 euros, la baisse des cotisations serait de l'ordre de 7000€, somme insuffisante pour alimenter un nouveau régime complémentaire capable de compenser la baisse de nos retraites induite par le système universel.
- Et de plus une baisse fragile car :
 - Si le principe de la participation financière de la sécu à nos cotisations retraites en secteur 1 (2/3 ASV) est garanti, son montant ne l'est pas.
 - La réforme n'est pas financée et à ce stade le système est déficitaire de 12 milliards d'euros en 2025.
 - Le projet de loi prévoit un encadrement par une règle d'équilibre budgétaire.

6/ L'EXERCICE LIBERAL : La mort programmée

Allons-nous accepter un système qui :

- Ferait perdre un tiers des revenus de nos retraités ?
- Nous rendrait dépendants des décisions de l'Etat sans aucun contre-pouvoir ?
- Ne reconnaîtrait aucune des spécificités de l'exercice libéral ?
- Frapperait durement l'ensemble des professions libérales de santé ?

				
Anesthésistes Obstétriciens Chirurgiens	Union Française pour une Médecine Libre	Fédération des Médecins de France	Syndicat des Médecins Libéraux	le Syndicat des Médecins Spécialistes
06 08 25 67 76	06 84 80 94 26	06 60 62 00 67	06 09 55 77 24	06 10 27 77 67